

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT DELEGATION DE FONCTION A
M. Léo GASPARI, conseiller municipal**

Le maire de la Commune de CASTELMAUROU,
Vu l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'installation de M. Léo GASPARI en qualité de conseiller municipal en date du 21/03/2026.
Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à M. Léo GASPARI, conseiller municipal, les attributions suivantes relatives à [la communication](#).

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à M. Léo GASPARI, conseiller municipal, à l'effet de prendre les décisions et signer les actes, dans les domaines suivants :

- Actions de communication liées à la politique culturelle (site MEMO, réseaux sociaux de l'AlphaB, supports éditoriaux dédiés (programme, flyers...))
- Actions de communication en direction du tissu associatif local
- Superviser les actions de communication de la Ville (site internet, bulletin municipal, panneau lumineux, sucettes).
- le suivi des projets d'aménagement et l'interface avec les administrés en matière d'urbanisme, auprès de l'adjointe déléguée à l'urbanisme

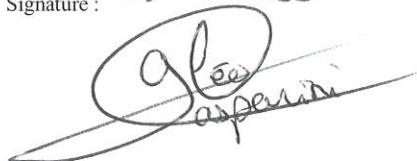
Article 2 : Le conseiller municipal délégué assurera le suivi des dossiers relevant de ses compétences et pourra signer tous les documents administratifs y ayant droit.

Article 3 : Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de M. le maire. Le conseiller municipal délégué n'aura aucune autorité sur le personnel des services.

Article 4 : La signature par M. Léo GASPARI devra être précédée de la mention suivante « par délégation du maire ».

Article 5 : Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le préfet de la Haute-Garonne.

Certifié et transmis-le : 14/04/2026
Affiché le : 14/04/2026
Notifié le : 14/04/2026
Signature :



Fait à Castelmauou, le 13/04/2026
Le Maire,
Laurent EBERLE

